

Novembre 2019

Voici votre nouvelle infolettre sur le Programme d'identification visuelle (PIV).

Le Guide des bonnes pratiques et exemples complémentaires

Avez-vous consulté le nouveau document accessible dans la page Web des normes graphiques du PIV? Le Guide des bonnes pratiques et exemples complémentaires peut s'avérer utile lorsque vous avez des questions sur l'application des normes dans des situations particulières. Vous y trouverez une foule de détails et d'exemples comme, entre autres :

- des mesures et des codes de couleur pour l'en-tête des sites Web;
- des modèles supplémentaires de cartes professionnelles;
- les normes appliquées sur différents modèles de véhicules;
- des normes pour les cartes d'identité et les épinglettes.

Qu'est-ce qui distingue ce guide de celui qui contient les normes officielles?

En fait, ce guide ne fait pas partie du Décret sur l'identification visuelle du gouvernement du Québec et sa signature gouvernementale, contrairement aux normes elles-mêmes. Le contenu qui s'y trouve est un complément du guide des normes, et les exemples fournis respectent ce dernier à la lettre. Cela évite donc de demander une modification au décret chaque fois que des exemples d'application des règles doivent être ajoutés. Il peut ainsi être mis à jour plus régulièrement.

Applications en ligne : quelles normes respecter?

Au départ, les applications en ligne consultées à l'intérieur d'un navigateur Web sont considérées comme des sites informationnels. Elles doivent donc contenir les éléments requis d'identification, décrits à la section 4.4 (Communication numérique). N'oubliez pas que le modèle d'en-tête avec le fond blanc peut être utilisé, si la bande bleue ne s'intègre pas bien visuellement, et qu'aucun lien de menu n'est obligatoire dans cette bande.

Si l'application utilise, par exemple, une ressource réseau telle qu'un logiciel de gestion de données avec une interface fournie qui impose certaines contraintes, mais qui fonctionne quand même à l'intérieur d'un navigateur Web, il arrive qu'on puisse accorder la solution de n'afficher que la signature du gouvernement dans l'en-tête, sans les autres éléments obligatoires. Assurez-vous d'obtenir l'autorisation du PIV quand cette situation survient.

Trousses de signatures

De nouvelles trousse de signatures pour les organismes sont déposées chaque semaine dans le site Web. Vérifiez si la vôtre a été remplacée!

Je vous remercie et je vous dis à la prochaine!
Simon Bastien